

ENTREPRISES  
PROFESSIONNELS

## Conditions Appliquées aux Opérations bancaires



**FAISONS EQUIPE  
ENSEMBLE**

---

TARIFS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

---

Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des entreprises. Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes, et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller de Clientèle dans une de nos agences, directement, par téléphone, par lettre ou par mail. Vous trouverez toutes nos coordonnées à la dernière page de ce document.

Les tarifs sont exprimés Hors Taxes, et sont soumis à la TVA en vigueur sauf exceptions précisées dans le document.

Ils annulent et remplacent à compter du 16 janvier 2017, les précédentes conditions.

# CONDITIONS DE BANQUE – ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

## 1. Ouverture et gestion de compte

Prix HT en FCFA

### Ouverture et tenue de compte

Délivrance d'un RIB	FRANCO
Délivrance d'un relevé de compte par mois	FRANCO
Frais fixes de tenue de compte	15 000 / trimestre
Commission de mouvement (sur tous les débits en compte)	0.025%
Relevé de compte à la demande	1 300 / page
Clôture de compte	20 000

### Recherches

Document de moins d' 1 an	5 000
Document de plus d' 1 an	15 000
Photocopie	1 000/page

### Autres opérations

Délivrance d'une attestation bancaire	25 000
Attestation annuelle pour commissaires aux comptes	50 000
Autres attestations ( autorisé par les instances de la banque)	100 000

Procuration et mandat (hors mandataires sociaux)	7 500
Tutelle/Curatelle (mise en place)	35 000
Information semestrielle sur caution	20 000

Caution personnel	Selon redevance légale et prestation externe	
Contrat gage/ convention nantissement	A la charge du client	
Inscription de nantissement	A la charge du client	
Constitution de garanties	A la charge du client	

## 2. Monétique

Prix HT en FCFA

### Cartes VISA

▪ Carte VISA Business	90 000 / AN
-----------------------	-------------

### Utilisation de la carte Visa au Congo

Retrait d'espèces sur DAB SGC	FRANCO
Retrait d'espèces sur DAB confrères	2 000
Paiement chez un commerçant (zone CEMAC)	FRANCO
Consultation sur DAB confrères	500
Mise en opposition	10 000
Réédition du code secret	5 000
Envoi de la carte	min 30 000
Envoi du code secret	min 30 000

### Utilisation de la carte Visa à l'étranger

Commission de retrait DAB à l'étranger	2% (min 2500 – maxi 10000)
Commission de paiement à l'étranger	1% (min 2500 - maxi 10000)
Consultation sur DAB à l'étranger	500

# CONDITIONS DE BANQUE – ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

## 3. Opérations au Congo

### Prix HT en FCFA

#### Espèces

Retrait d'espèces dans l'agence tenant le compte	FRANCO
Retrait d'espèces déplacé (dans une autre agence SGC)	2 000
Versement d'espèces agence	FRANCO
Ramassage de fonds	Refacturation prestataire + marge à négocier

#### Chèques

Délivrance de chéquier de 25 feuillets	2500
Délivrance de chéquier de 50 feuillets	5000
Opposition sur chèque ou chéquier	20 000
Encaissement de chèque en FCFA (SGC)	FRANCO
Encaissement de chèque confrère normalisé	FRANCO

#### Chèque revenu impayé :

Sur émetteur	15 000
Sur bénéficiaire	15 000

Emission d'un chèque de banque	15 000
Annulation d'un chèque de banque	10 000

#### Virements reçu **FRANCO**

#### Virements émis

Virement ordinaire compte à compte (même réseau)	FRANCO
--	--------

#### Mise à disposition :

Inférieur à 1 000 000	10 000
De 1 000 000 à 5 000 000	20 000
Supérieur à 5 000 000	40 000

Virement SYGMA	10 000
Virement SYSTAC ordinaire	10 000

#### Virements multiples

▪ SGC support papier	2 000 par ligne (maxi 50 000)
▪ SGC support électronique	5 00 par ligne
▪ SYSTAC support papier	2 000 par ligne (maxi 50 000)
▪ SYSTAC support électronique	500 par ligne

#### Virement permanent

▪ Mise en place	10 000
▪ Compte à compte (réseau SGC)	FRANCO
▪ Confrère	5 000 / transaction
▪ Nivellement automatique :	
➢ Commission de mise en place et frais de gestion	FRANCO

#### Effets

▪ Effet remis à l'encaissement tiré sur SGC ou confrère :	
➢ Commission d'encaissement (min 6 800)	0.25%
➢ Frais de dossier	7 000
▪ Effet remis à l'escompte tiré SGC ou confrère:	
➢ Commission d'escompte	Nous consulter
➢ Commission d'encaissement (min 6 800)	0.25%
➢ Frais de dossier	7 000
▪ Acceptation d'effet	FRANCO
▪ Prorogation d'effet	15 000
▪ Opposition sur effet	20 000
▪ Effet revenu impayé :	
➢ Frais remettant	15 000
➢ Frais tiré	15 000
▪ Effet reçu pour paiement :	
➢ Frais SYGMA	10 000

# CONDITIONS DE BANQUE – ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

## 4. Opérations avec l'étranger

Prix HT en FCFA

### Rapatriement de l'étranger

Transfert reçu en Euro	FRANCO
Transfert reçu en autres devises	
▪ Commission de change	0.40% (min 4 000)

### En cas de renvoi de fonds (toutes devises)

Frais SWIFT	20 000
Frais retour de fonds au correspondant	min 40 € (26 238)

### Transferts émis vers l'étranger

#### Transfert en Euro

Frais de dossier	7 000
Commission de transfert (SGC)	0.5% (min 5 000)
Commission de service	0.25% (min 2 500)
SWIFT	20 000
Taxe sur transfert TTF (non soumis à TVA)	1,5%
Frais de correspondant (réseau SG)	min 40 € (26 238)

#### Transfert en autres devises

Frais ci-dessus + commission de change	0.40% (min 4 000)
Majoration taux de change appliqué selon négociation	+ / - 1%

### En cas d'amendement ou avis de sort sur transfert de fonds (toutes devises)

Frais d'investigation	20 000
SWIFT	20 000
Frais de correspondant	min 40 € (26 238)

### Remise de chèques internationaux (uniquement en €)

#### Ouverture de dossier

Frais d'ouverture	20 000
Frais de port	60 000

#### Règlement

Commission de règlement	0.20% (min 5000)
-------------------------	------------------

#### Règlement impayé

Frais d'impayés (banque tenant le compte)	15 000
Frais d'impayé correspondant	Selon correspondant

### Les opérations de change manuel

#### Devises possibles: EUR, USD

▪ Vente de devises	
Commission de change manuel (billet de banque)	4%
TTF (non imposable)	1,5%

### Remise documentaire IMPORT ZONE CEMAC

#### A/- A vue

#### Ouverture de dossier

Frais de dossier	20 000
------------------	--------

#### Règlement payé

Commission d'encaissement	0.30% (min 3 000)
Frais SYGMA	10 000
Commission de service	0, 25%

#### Règlement impayé

Frais d'impayé	15 000
Frais SYGMA (notification)	10 000
Courrier express (retour de documents)	min 60 000

# CONDITIONS DE BANQUE – ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

## Modification

Frais d'amendement	20 000
Commission de prorogation	0.25% (maxi 50 000)
Frais SYGMA	10 000

## Annulation

Frais d'annulation	100 000
Frais SYGMA	10 000

## B/- A échéance

Même tarification que les REMDOC IMPORT à vue +	
▪ Commission d'acceptation	0.20%
▪ Frais de conservation	20 000

## Remise documentaire IMPORT HORS ZONE CEMAC

### A/- A vue

#### Ouverture du dossier

Frais de dossier	20 000
Frais SWIFT	20 000

#### Règlement payé

Commission d'encaissement	0.30% (min 3 000)
Commission de transfert	0.50% (min 5 000)
Commission de change (hors €)	0.40% (min 4 000)
Majoration taux de change	+ / - 1%
Commission de services	0,25%
Frais SWIFT	20 000
Taxe sur le transfert de fonds (non imposable)	1,5% du montant brut

#### Règlement impayé

Frais d'impayé	15 000
Frais SWIFT	20 000
Courrier express	min 60 000

## Modification

Frais d'amendement	20 000
Commission de prorogation	0.25% (maxi 50 000)
Frais SWIFT	20 000

## Annulation

Frais d'annulation	100 000
Frais SWIFT	20 000

## B/- A échéance

Même tarification que les REMDOC IMPORT à vue +	
▪ Commission d'acceptation	0.20% (min 3 000)
▪ Frais de conservation	20 000

## Remise documentaire EXPORT HORS ZONE CEMAC

### A/- A vue

#### Ouverture du dossier

Frais de dossier	20 000
Frais SWIFT	20 000
Courrier express	min 60 000

#### Demande de sort

Frais SWIFT	20 000
-------------	--------

#### Règlement payé

Commission de recouvrement	0.20% (min 20 000)
Commission de change (hors €)	0.40% (min 4000)

## Modification

Commission de prorogation	0.25% (min 50 000)
Frais SWIFT	20 000

## Annulation

Frais d'annulation	100 000
Courrier express	min 60 000

## B/- A échéance

Même tarification que les REMDOC EXPORT à vue

## Remise documentaire EXPORT ZONE CEMAC

Même tarification que pour les REMDOC EXPORT HORS ZONE CEMAC

▪ Pas de commission de change	
▪ Pas de commission de service	
▪ Pas de taxe sur le transfert de fonds	
▪ Remplacer frais SWIFT par frais SYGMA	10 000

## Remise documentaire AUTRES PARTICULARITES

Remise de documents free	20 000
Frais SWIFT	20 000

# CONDITIONS DE BANQUE – ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

## Crédit documentaire IMPORT HORS ZONE CEMAC

### A/- A vue

#### Ouverture du dossier

Commission d'engagement	0.40% / trimestre indivisible
Frais de dossier	50 000
Frais SWIFT	20 000/ pages

#### Utilisation

Commission de réalisation	0.25% (min 200 000)
Lettre de garantie/ absence de connaissance	1% (maxi 5 000 000)

#### Règlement payé

Commission de transfert	0.50% (min 25 000)
Commission de service	0,25%
Commission de change (hors €)	0.40% (min 4 000)
Majoration taux de change	+ / - 1%
Frais SWIFT	20 000
Taxe sur le transfert de fonds	1,5%

#### Modification

Frais de modification	50 000
Frais SWIFT	20 000

#### Annulation

Commission d'annulation	0.1% (min 30 000)
Frais SWIFT	20 000

### B/- A échéance

Même tarification que les CREDOC IMPORT à vue +

- Commission d'acceptation 0.25%
- Frais de conservation 20 000

## Crédit documentaire EXPORT HORS ZONE CEMAC

### A/- A vue

#### Ouverture du dossier

Commission d'engagement	0.25% / trimestre indivisible
Frais de dossier	20 000
Frais de notification	10 000

#### Utilisation

Commission de règlement au paiement	0.25% (min 25 000)
Lettre de garantie/ absence de connaissance	1% (maxi 5 000 000)

#### Règlement

Commission de recouvrement	0.20% (min 20 000)
Commission de change (hors €)	0.40% (min 4 000)

#### Modification

Frais de modification	50 000
Frais SWIFT	20 000

#### Annulation

Frais d'annulation	50 000
Frais SWIFT	20 000

#### Commission de confirmation par trimestre

Filiales SG et banque de 1 <sup>er</sup> ordre	0.25%
Autres banques	Selon banque émettrice

### B/- A échéance

Même tarification que les CREDOC EXPORT à vue

## Crédit documentaire AUTRES PARTICULARITES

Remise de documents free	20 000
Frais SWIFT	20 000

#### Les domiciliations DI

##### ▪ Domiciliation déclaration import - export

Commission d'ouverture domiciliation DI	7 000
Commission de modification DI	20 000
<b>Domiciliation de facture (import – export)</b>	<b>7 000</b>

#### Les effets

##### ▪ Effets libres :

(Même traitement que les REMDOC IMPORT et EXPORT)

# CONDITIONS DE BANQUE – ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 16 JANVIER 2017

## ■ Avals

Frais de dossier	20 000
Commission d'aval	3% / AN
Impayés (hors frais de port fax)	50 000

## Frais d'intermédiaire toutes zones

Frais d'intervention de service	50 000
Frais SWIFT (hors zone CEMAC)	20 000
Frais SYGMA (zone CEMAC)	10 000

## 5. Banque à distance et Télématique

Prix HT en FCFA

### Sogecashnet

#### Abonnement mensuel au service IBE (Internet)

Package 1 : consultation	18 000
Package 2 : consultation et virements	35 000
Digipass supplémentaire (3 <sup>e</sup> digipass)	5 000
Virement SGC à SGC (même titulaire)	FRANCO
Virement SGC vers autres comptes SGC	FRANCO
Virement vers autres banques	300
Virement multiple	300 / ligne

Pour vous connecter : <https://sogecashnet.societegenerale.cg/smartoffice>

### Sogecash international SIOR et INFOSWIFT

#### SIOR MT101 (Ordres de virements reçus via Swift pour exécution)

Abonnement par compte	35 000
Abonnement compte supplémentaire	18 000
Frais de traitement MT101 domestique	300

#### INFOSWIFT MT940 (relevé de compte)

Abonnement	40 000
Abonnement compte supplémentaire	20 000

## Télématique

### Abonnement envoi quotidien AFB 120

Frais de service mensuel:	30 000
---------------------------	--------

## 6. Financements

Prix HT en FCFA

### Les crédits d'exploitation

#### ■ Crédit de trésorerie (Découvert, SPOT, escompte, avance sur facture ...)

Intérêts débiteurs	Selon accord
Com. de pénalité sur découvert au-delà de l'autorisation (forçage)	5000 par opération

Majoration des intérêts débiteurs au-delà de l'autorisation	2%
Commission sur le plus fort découvert mensuel (min 1300)	0.111%

Frais de dossier	1% (5 000 000)
Commission d'étude	1% (10 000 000)
Intérêts	Nous consulter

### Les crédits d'investissement & LEASING

Opération de crédits moyen et long terme	Nous consulter
Frais de dossier	1% (maxi 5 000 000)
Commission d'étude	1% (maxi 10 000 000)
Intérêts	Nous consulter
Commission d'engagement sur la partie non tirée du crédit (CMT)	1,75%

### Les engagements par signature ( SBLC, LC Avals, Cautions)

Frais d'acte	50 000
Cautions	11 500
Commission d'engagement sur caution douane	3%
Commission d'engagement sur caution marché avec domiciliation	3%

### Réémission de caution sur compte garanti bancaire reçu

Commission	Selon négociation avec la banque garante
Frais de dossier banque	54 500
Frais de dossier hors banque	107 000

## 7. Les dates de valeurs

### Les règlements au Congo

- Retrait d'espèces en agence ou DAB : J-1
- Paiement d'un chèque : J-1
- Paiement d'un effet : J-1
- Virement émis  
Bénéficiaire SG : J  
Confrère: J-1

### Les encaissements au Congo

- Versements d'espèces : J+1
- Virement reçu : J+1
- Remise chèque :  
Même agence SGC: J+1  
Autre agence SGC : J+2  
Confrères : J+3 (conditions de place SYSTAC)  
Confrères CEMAC : J+3 (conditions de place SYSTAC)
- Remise d'effet à l'encaissement :  
SGC : J+2 après la date de comptabilisation Confrères  
(en général 4 jours ouvrés)
- Remise d'effet à l'escompte : J+1 après la date de comptabilisation

### Les règlements avec l'étranger

- Transfert émis et règlementent à l'international : J-1
- Effet tiré à l'étranger payable au Congo : J-1

### Les encaissement avec l'étranger

- Transfert reçu (rapatriement) : J+1
- Effet payable à l'étranger : J+1
- Chèque payable sur l'étranger :  
En FCFA ou € : 60 jour ouvré après la date de règlement

## 8. Résoudre un litige

Société Générale Congo a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

### ▪ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone ou par lettre ou par mail.

➔ Standard agence Siège de Brazzaville :  
**(00 242) 06 504 22 22 - 06 504 22 23 - 05 593 91 91**

➔ Standard agence centrale de Pointe-Noire Tour Miroir :  
**(00 242) 06 504 88 88 - 06 504 88 89 - 05 594 81 81**

➔ Adresse postale  
**Siège social et agence de Brazzaville**  
Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, BP 598 Brazzaville  
**Agence Centrale de Pointe-Noire :**  
Tour Miroir Rond-point KASSAI BP 818 Pointe-Noire

### ▪ Le service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier ou par mail, en utilisant les adresses indiquées ci-après. Une réponse vous parviendra, sauf cas exceptionnel, dans un délai qui ne dépassera pas 15 jours ouvrés.

➔ **Service Relations Clientèle – Réclamation**  
Avenue Amilcar Cabral - BP 598 Brazzaville - République du Congo  
➔ [Qualite.reclamations@socgen.com](mailto:Qualite.reclamations@socgen.com)



## Nous contacter

### AGENCES DE BRAZZAVILLE

BP: 598

<b>Siège</b>	<b>Poto-Poto</b>
Avenue Amilcar Cabral Centre ville	Avenue de la paix/Gallery Omenga 11, rue du dispensaire
Standard	Standard
06 504 22 22 - 06 504 22 23	06 510 74 84- 05 350 50 59

### AGENCES DE POINTE-NOIRE

BP: 818

<b>Océane</b>	<b>Tour miroir</b>	<b>Atlantic</b>
Boulevard Jean Félix TCHICAYA	Rond-point Kassai	Avenue Charles de Gaulle Centre commercial de l'hôtel Atlantic
Standard	Standard	Standard
06 510 80 92– 05 350 50 17	05 332 01 81 – 05 332 01 83	05 332 01 81 – 05 332 01 83

Code BIC (SWIFT) SOGECGCG

Code banque 30018

Les horaires de nos agences : du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00

Médiateur : [qualite.reclamations@socgen.com](mailto:qualite.reclamations@socgen.com)